



Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium

Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 03/11/2020

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant
Code du produit : 6340
Groupe de produits : Produits du commerce

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Disque désinfectant de surface

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service-clients-Produits Scientifiques)
US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited
IDA Business and Technology Park
Tullamore
County Offaly
R35 X865
Ireland.
Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flammable Liq/Vap	H226
Metals Corr.1	H290
Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Acute Tox. 4 (Inhalation)	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aq. Chronic 1	H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

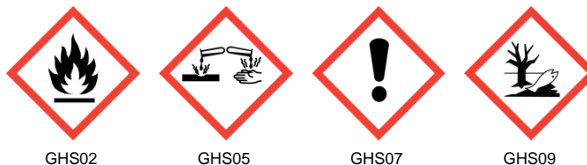
Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



CLP Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer
P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et des protections pour les yeux/des protections pour le visage
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Conformité aux réglementations locales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Didecylidiméthylammonium chloride	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6	7 - 13	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Ethanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8 (n° REACH) 01-2119486455-28-0038	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
n-Propanol	(n° CAS) 71-23-8 (Numéro CE) 200-746-9 (Numéro index) 603-003-00-0	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
1-Octanamine, N,N-diméthyl-, N-oxide	(n° CAS) 2605-78-9 (Numéro CE) 607-854-9 (n° REACH) 01-2119409076-45-0002	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	(n° CAS) 164462-16-2 (Numéro CE) 605-362-9	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 3, H412
Ethanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CZ, DE, DK, ES, ET, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, PL, PT, RO, SE, SK, SL)	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (n° REACH) 01-2119457610-43-XXXX	0,5 - 1,5	Flam. Liq. 2, H225

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin
Premiers soins après contact avec la peau	: Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste
Premiers soins après contact oculaire	: en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Corrosif pour les yeux et la peau. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Très irritant pour la peau. Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure: irritation et sensation de brûlure
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Pas de combustion auto-entretenue. Point éclair (°C): 44
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La décomposition thermique génère : Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau
Equipements de protection des pompiers	: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les fumées, vapeurs. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage
Procédures d'urgence	: Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter le rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Neutraliser le restant avec du bicarbonate de sodium. Neutraliser avec du carbonate de sodium sec. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Mesures d'hygiène : Se laver mains soigneusement après manipulation. veiller à une propreté correcte et à un ordre. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Assurer une aération suffisante. Se conformer aux réglementations en vigueur
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. À conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage). Maintenir le récipient fermé de manière étanche. En cas de gel, décongeler et mélanger à fond avant l'utilisation
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1907 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1884 mg/m ³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1000 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	3300 ppm (10% LEL)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1000 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	1920 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1000 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	5760 mg/m ³ (calculé)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	3000 ppm (calculé)
n-Propanol (71-23-8)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	250 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm
France	VME (mg/m ³)	500 mg/m ³
France	VME (ppm)	200 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	800 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	500 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	200 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	625 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	250 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	500 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

n-Propanol (71-23-8)		
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	500 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	200 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	625 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	250 ppm
Ethanolamine (141-43-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	3 ppm
France	VLE (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
France	VLE (ppm)	3 ppm
France	VME (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
France	VME (ppm)	1 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	3 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	6 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	30 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	8 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	3 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	15 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	6 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	6 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	3 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	3 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition
- Équipement de protection individuelle : Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Ce qui suit pictogrammes représentent les exigences minimales pour les équipements de protection individuelle. Vêtements de protection. Gants. Lunettes bien ajustables



- Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque approprié
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Effacer
- Couleur : Jaune clair
- Odeur : Légère odeur. Caractéristique
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 11,7 alcalies (bases), concentré
- pH solution : 10.9 1 % Solution
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 44 °C l'examen de l'inflammabilité des liquides existe (liquide ne contient aucune combustion autonome). Le résultat est négatif
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas de combustion auto-entretenu
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 0,984 Gravité Spécifique
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi. Température de stockage recommandée

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi

10.4. Conditions à éviter

À conserver au frais et au sec. Éviter la congélation. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Vapeurs corrosives. Fumée

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant	
DL50 orale	1030 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 5000 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,18 mg/l
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Ethanol (64-17-5)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	124,7 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	124,700 mg/l/4h

n-Propanol (71-23-8)	
DL50 orale rat	1870 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 13548 ppm/4h

Didecylidiméthylammonium chloride (7173-51-5)	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Ethanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1720 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1 ml/kg

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ethanolamine (141-43-5)	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH: 11,7 alcalies (bases), concentré
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves pH: 11,7 alcalies (bases), concentré
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ethanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	15300 mg/l (Méthode US EPA E03-05, dynamique, 48h)
CL50 autres organismes aquatiques 1	5012 (Daphnia) (ASTME 729-80, statique, 48h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	5800 (Bactéries) (Rajini, et al., 1989, 4h)
ErC50 (algues)	275 mg/l (OECD 201, 3d)
NOEC chronique poisson	245 (QSAR, 30d)
NOEC chronique crustacé	9,6 mg/l (Daphnia) (Mount & Norberg, 1984, 9d)

n-Propanol (71-23-8)	
CL50 poisson 1	4480 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [Flux])
CE50 Daphnie 1	3642 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna)
CE50 Daphnia 2	3339 - 3977 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna [Statique])

Ethanolamine (141-43-5)	
CL50 poisson 1	227 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [Flux])
CE50 Daphnie 1	65 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	15 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Desmodemus subspicatus)
CL50 poissons 2	3684 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Brachydanio rerio [Statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Ethanol (64-17-5)	
Log Kow	-0,35 (Agiter le flacon méthode 107 de l'OCDE)
Potentiel de bioaccumulation	En raison de coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas attendue

n-Propanol (71-23-8)	
Log Pow	0,25 - 0,34

Ethanolamine (141-43-5)	
Log Pow	-1,91 (à 25 ° C)

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
Ethanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur
Indications complémentaires : Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1903
N° UN (IATA) : 1903
N° UN (IMDG) : 1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Description document de transport : UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Classe (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ONU) : C9
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Loi sur la sécurité des navires : UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés d'ammonium quaternaire), 8, III

Vesta-Syde® SQ st Quaternary Ammonium Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 03/11/2020
Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Autres informations : Aucun

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Aquatic Chronic 3	Catégorie 3 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
H225	Highly flammable liquid and vapour
H226	Flammable liquid and vapour
H290	May be corrosive to metals
H302	Harmful if swallowed
H312	Harmful in contact with skin
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H315	Causes skin irritation
H318	Causes serious eye damage
H319	Causes serious eye irritation
H332	Harmful if inhaled
H335	May cause respiratory irritation
H336	May cause drowsiness or dizziness
H410	Very toxic to aquatic life with long lasting effects
H412	Harmful to aquatic life with long lasting effects

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies